

Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 6 juin 2013

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, Messieurs BODIGUEL et DUVEAU, représentants de la Société SAUR, délégataire du service assainissement collectif ont présenté le bilan de l'assainissement collectif de l'année 2012. Ce bilan est consultable à la Mairie aux heures d'ouverture.

1) Redevance assainissement 2014

La redevance d'assainissement est une recette permettant à la Commune de faire face à ses dépenses d'investissement (station et réseaux).

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M^{me} MEREL), suit l'avis de la Commission "Environnement" du 28 mai, et décide de maintenir les prix de 2013 pour 2014.

2) Transports scolaires - organisation du service pour l'année scolaire 2013/2014

Les conventions avec la Société TIV portant sur le transport des enfants à destination des écoles primaires et maternelles et sur le transport des enfants à la piscine arrivent à échéance.

Pour préparer la prochaine rentrée, une consultation auprès de huit prestataires a été réalisée. Trois transporteurs ont répondu pour le transport des élèves et trois pour le transport vers les piscines.

Les offres ont été examinées par la Commission "Affaires Scolaires" le lundi 3 juin 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le transporteur TIV pour le transport scolaire et le transport piscine.

Le bilan financier estimatif des transports scolaires de l'année 2012/2013 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Transporteur	20 332.56 €	Participation familles	2 375.00 €
		Subvention Conseil Général	9 450.00 €
		Participation Commune	8 507.56 €
TOTAL	20 332.56 €	TOTAL	20 332.56 €
<p>Nombre d'élèves transportés : 20, Nombre de jours scolaires : 141.</p> <p><u>Participation du Conseil Général :</u></p> <p>- Coût du transport pour un enfant 472.50 € - Coût du transport pour un enfant par jour 3.35 €</p> <p><u>Participation de la Commune :</u></p> <p>- Coût du transport pour un enfant 425.38 € - Coût du transport pour un enfant par jour 3.02 €</p> <p><u>Participation famille :</u></p> <p>- Coût du transport pour un enfant 125.00 € - Coût du transport pour un enfant par jour 0.89 €</p>			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la participation des familles à 127.50 € (soit 12,75 € par mois pour les élèves qui emprunteraient ce service à partir du 1^{er} janvier 2014) et précise que la gratuité du 3^{ème} enfant est accordée que lorsque les trois enfants utilisent le transport à destination des écoles maternelles et primaires.

3) Complexe Sportif Colette Besson - tarif de location

L'association EPAL a renouvelé sa demande d'utilisation des salles du Complexe Sportif Colette Besson pour les week-ends du 7 juillet 2013 au 24 août 2013 (soit 10 journées). Cette association de loi 1901 organise des séjours de vacances pour adultes porteurs de handicap.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de 200 € par salle et par jour.

4) Extension de l'Ecole Primaire Publique Pierre Leroux – avenant n° 1

Dans le cadre de l'extension de l'Ecole Primaire Publique (délibération n° 2012-3105-64 - attribution du marché DASSE), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un avenant pour des prestations complémentaires afin de pré câbler les classes pour adapter les fonctionnalités des tableaux numériques.

Cet avenant correspond à une augmentation de la masse initiale des travaux due aux travaux complémentaires d'électricité, de menuiserie et de finitions dans les classes pour un montant de 606.81 € H.T. et représente 0.18 % du marché initial.

5) Renouvellement de la convention d'ouverture de crédits

Le Conseil Municipal a reconduit, à l'unanimité, pour l'année 2013, la convention d'ouverture de crédit d'un montant unitaire de 400 000 €, pour le fonctionnement de la Commune.

6) Déviation de Bréal-sous-Montfort - RD 62 - Convention avec le Département

M. le Maire rappelle que le projet de déviation du bourg de Bréal-sous-Montfort a fait l'objet d'une délibération de principe le 17 janvier 2013 (n° 2013-1701-002).

Afin de donner suite à la réunion du 3 avril 2013 entre M. MARTINS (Conseil Général), M. AUBIN (Communauté de Communes de Brocéliande), M. le Maire et M. VERRON, accompagnés des techniciens de ces trois collectivités, le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M^{me} JEHANNIN, M. RIBAUT, M. DUFRAIGNE, le pouvoir de M^{me} LORY-BERCHOT, M. GEFFROY et le pouvoir de M^{me} VANSTEENE), réaffirme sa demande pour réaliser rapidement une première section de cette déviation, décide de différer la réalisation du rond-point et s'engage à inscrire sur le Budget Primitif 2014 une enveloppe budgétaire de 250 000 € au titre de la participation communale.

Affiché le 7 juin 2013

Le Maire,

J. DURAND